

Image not found or type unknown



achat de maison trop long signature avec le notaire pas déterminé

Par **gailla**, le **23/05/2011** à **17:44**

bonjour,

J'ai signé le compromis de vente le 18 novembre 2010 et je n'ai toujours pas signé avec le notaire, qui pour moi, fait trainer la date de signature. Cela fait 6 mois alors qu'on m'avait dit 3 mois pour l'acquisition de mon bien. Suis-je en droit de demander des pénalités de retard ou du moins de réduire mes frais notariés pour le retard? De plus, la date de signature avec le notaire n'est pas encore posée donc cela peut être encore plus long.

Merci d'avance